

Vingt-cinquième anniversaire de l'Agence de coopération culturelle et technique

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), créée à Niamey, au Niger, le 20 mars 1970, célèbre cette année son 25^e anniversaire. Le traité de Niamey consacrait ainsi l'union de 21 pays ayant le français en partage. L'objectif de l'ACCT est d'aider les pays francophones à bâtir ensemble un monde meilleur et plus solidaire.

Cet organisme, plus communément appelé l'Agence, qui regroupe aujourd'hui 44 pays et gouvernements (dont le Canada comme membre et le Québec et le Nouveau-Brunswick à titre de gouvernements participants), vise à créer entre ses membres des liens de coopération mutuelle dans des domaines comme le développement durable. Au cours des ans, l'Agence est devenue l'opérateur principal de la Francophonie multilatérale.

Sans se substituer aux divers modes de coopération qui existent déjà, l'Agence se veut l'instrument d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Par ailleurs, elle aide les pays membres à promouvoir et à diffuser leurs cultures et favorise une meilleure compréhension entre les peuples.

Le Secrétaire général actuel de l'ACCT est un Canadien du Québec, M. Jean-Louis Roy. Élu pour quatre ans en décembre 1989, son mandat a été renouvelé lors de la Conférence ministérielle de Bamako, au Mali, en décembre 1993.

De nombreuses fêtes et expositions, dans tous les pays membres, et particulièrement en France où l'ACCT a son siège social, ont souligné le 25^e anniversaire de l'Agence et rendu hommage à la Francophonie mondiale. Au Canada, le 20 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le ministre canadien des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a dévoilé la maquette du timbre émis pour souligner cet anniversaire. Il était accompagné de M. Roy et du Président de la Société canadienne des Postes, M. Georges Clermont.